

AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime,
relatifs à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

Date d'envoi par la Safer 21/07/2026 Date du jour d'affichage en mairie	Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours
---	---

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par substitution :

Dossier d'attribution n°: RS 26 26 0086 01

Qualité de l'attributaire : M. Daniel IMBERT (Retraité agricole) et Mme Marianne IMBERT (Retraitée)

Motif de l'attribution :

AGRICULTURE – CONSOLIDATION : Attribution amiable, dans le cadre de l'article L141-1 du CRPM, en vue de la protection durable des espaces agricoles et naturels et du développement de l'agriculture d'une surface de 1 ha 12 a 30 ca en nature de terre, à Daniel IMBERT (66 ans) retraité agricole et son épouse. Ce dernier qui exploitait cette parcelle souhaite l'acquérir afin de constituer une parcelle de subsistance.

Conditions financières : 12 320,00 € (douze mille trois cent vingt euros)

Parcelles concernées :

Commune de ÉTOILE-SUR-RHÔNE (26) - Surface sur la commune : 1 ha 12 a 30 ca
'SUZE' : ZY-34

Superficie totale : 1 ha 12 a 30 ca

AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime,
relatifs à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A RETOURNER A LA SAFER, COMPLETÉ, APRES AFFICHAGE DU DOUBLE

Date d'envoi par la Safer 21/07/2026 Date du jour d'affichage en mairie	Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours
---	--

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par substitution :

Dossier d'attribution n°: RS 26 26 0086 01

Qualité de l'attributaire : M. Daniel IMBERT (Retraité agricole) et Mme Marianne IMBERT (Retraîtée)

Motif de l'attribution :

AGRICULTURE – CONSOLIDATION : Attribution amiable, dans le cadre de l'article L141-1 du CRPM, en vue de la protection durable des espaces agricoles et naturels et du développement de l'agriculture d'une surface de 1 ha 12 a 30 ca en nature de terre, à Daniel IMBERT (66 ans) retraité agricole et son épouse. Ce dernier qui exploitait cette parcelle souhaite l'acquérir afin de constituer une parcelle de subsistance.

Conditions financières : 12 320,00 € (douze mille trois cent vingt euros)

Parcelles concernées :

Commune de ÉTOILE-SUR-RHÔNE (26) - Surface sur la commune : 1 ha 12 a 30 ca
'SUZE' : ZY-34

Superficie totale : 1 ha 12 a 30 ca